

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS248

présenté par

M. Descoeur, M. Menuel, M. Grelier, M. Brun, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony,
M. Bourgeaux, Mme Bonnivard, M. Sermier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.